

Asthme

Type : Préconisation

- [Présentation](#)
- [Éléments favorisant le projet scolaire](#)
- [Conséquences dans la vie quotidienne et la vie scolaire](#)
- [Récapitulatif des mesures à privilégier](#)
- [Aménagements spécifiques](#)

Présentation

L'asthme touche 6 à 10 % des enfants et adolescents. C'est une des causes les plus fréquentes d'absentéisme scolaire.

Cette maladie évolue par des crises se manifestant sous forme de gêne respiratoire importante. Il faut souligner que son traitement ne se résume pas à la prise en charge en urgence des crises d'asthme. Il s'attache à éviter la survenue des crises pour éviter une dégradation de l'appareil respiratoire. C'est pourquoi, outre les éléments médicamenteux, un certain nombre de précautions sont nécessaires dans la vie quotidienne.

Conséquences dans la vie quotidienne et la vie scolaire

Il s'agira donc essentiellement d'éviter des facteurs pouvant déclencher des crises d'asthme.

La fumée du tabac

Proscrire le tabagisme dans les locaux scolaires notamment dans les collèges et lycées.

La pollution

Certains enfants asthmatiques ne doivent pas rester à l'extérieur de façon prolongée (récréations, séances d'EPS, sorties scolaires) en cas de pic de pollution (temps très chaud et très ensoleillé). Se référer au projet d'accueil individualisé, PAI.

Les allergies

Pas d'élevages d'animaux, pas de plantes en classe. Des allergènes spécifiques peuvent déclencher des crises d'asthme chez certains enfants. Dans ce cas, des aménagements spécifiques (par exemple des paniers repas fournis par les parents) seront décrits dans le cadre du PAI.

Les infections

Il faudra inciter de façon discrète l'enfant jeune à se moucher régulièrement quand il en aura besoin afin de limiter les infections rhino-pharyngées et les bronchites.

Les émotions

Peuvent être aussi un facteur déclenchant et il conviendra d'être vigilant à l'égard des élèves asthmatiques en cas de forte contrariété.

Une relation de confiance doit être établie entre l'enseignant, les adultes de la communauté scolaire et l'élève asthmatique afin que celui-ci puisse s'exprimer et être entendu s'il sent « venir » une crise.

La crise elle-même est génératrice d'angoisse pour celui qui la vit et pour son entourage. Il est important de signifier à l'enfant et à ses camarades que la crise va passer tout en faisant le nécessaire pour mettre en œuvre le protocole d'urgence.

Conduite à tenir en cas de crise

Un protocole d'urgence doit être établi également dans le cadre du PAI. Il décrira les signes d'appel faisant suspecter l'apparition d'une crise, les traitements à donner à l'enfant (voir fiche médicale). La rapidité de la mise en œuvre du traitement est un élément essentiel pour enrayer la crise.

Ce protocole indiquera également la conduite à tenir vis-à-vis des services d'urgence si la crise perdure (voir fiche médicale).

Les médicaments et le protocole d'urgence doivent être rangés de façon à assurer la sécurité vis-à-vis des élèves, mais de façon rapidement accessible pour l'ensemble des adultes de la communauté éducative. L'adolescent autotraitant, quant à lui, doit pouvoir rejoindre l'infirmerie pour se soigner dès qu'il le juge utile.

De plus, l'existence d'un PAI concernant l'élève doit être signalé sur le cahier d'appel, afin que l'information soit transmise de façon systématique aux éventuels enseignants remplaçants.

Aménagements spécifiques

L'Éducation physique et sportive (EPS)

L'activité physique est bénéfique pour l'élève asthmatique. Il doit donc participer aux séances d'EPS, ne pas être dispensé. L'effort pouvant être un facteur déclenchant des crises d'asthme, un échauffement est nécessaire. Dans certains cas, l'inhalation d'un médicament broncho-dilatateur 20 minutes avant le début de l'exercice est préconisée (se référer au PAI). Si, malgré tout, une crise survient, l'enfant doit arrêter l'effort immédiatement et prendre son broncho-dilatateur (voir fiche médicale).

Il faut éviter les courses d'endurance par temps froid et sec. L'avis du médecin devra être requis pour les activités d'équitation et de plongée sous-marine avec scaphandre.

Sorties scolaires

En cas de déplacement scolaire, la trousse d'urgence (pouvant contenir un médicament à conserver au frais), le protocole d'urgence, les numéros de téléphone des services d'urgence du lieu de visite devront être emportés.

En cas de classe de découverte, les conditions climatiques, les conditions de logement, les précautions à prendre selon les activités prévues pendant le séjour, des garanties concernant la poursuite du traitement devront être envisagées dans le cadre d'une collaboration entre enseignants, parents et médecin scolaire (en liaison avec le médecin traitant).

Orientation scolaire

L'évolution de la maladie asthmatique et la réussite scolaire de l'élève vont conditionner l'orientation de l'élève. Celui-ci doit être informé de l'existence de certains risques professionnels en lien avec des allergies afin de pouvoir construire progressivement son projet professionnel avec l'aide des enseignants et de sa famille.

Éléments favorisant le projet scolaire

- Une éducation à la santé (connaissance de l'appareil pulmonaire et de son fonctionnement, notions sur la pollution atmosphérique, compétences psychosociales, notamment savoir exprimer ses besoins) favorisera pour l'élève asthmatique :
 - sa compétence à demander des informations sur sa maladie aux professionnels de santé ;

- sa capacité à prendre en charge son traitement, ce qui est essentiel dans le cas des maladies chroniques comme l'asthme.

- Il faudra mettre en place des dispositifs facilitant le rattrapage scolaire pour l'élève en cas d'absence (correspondant, photocopies des cours, etc.).

- On veillera à proposer à l'élève asthmatique, dans le cadre de la vie scolaire, de nombreux centres d'intérêt lui permettant de se décentrer par rapport à sa maladie et d'enrichir son univers cognitif et imaginaire.

Récapitulatif des mesures à privilégier

- Eviter à l'enfant de rencontrer des facteurs susceptibles de favoriser la survenue des crises (éléments allergisants, chaud et froid...)

- Établir et respecter le protocole d'urgence et en particulier permettre la prise de médicaments (cf. PAI).

- Penser, en cas d'absence de l'adulte responsable de l'accueil, à transmettre les informations et à prévoir un relais permettant la continuité des actions prévues dans le PAI.

- Prévoir un coin repos pour l'enfant fatigué et la mise à disposition éventuelle d'un local permettant les interventions des personnels paramédicaux.

- Associer le plus possible l'enfant ou l'adolescent à tout ce qui est dit et organisé autour de son accueil.

- Veiller à la continuité du projet scolaire à court et plus long terme.